

**Sujet :** TREDE André demande : Pose canalisation d'eau potable pour Porquerolles  
**Date :** Sun, 27 Feb 2022 09:13:15 +0100

Observations de la fédération MART à l'enquête publique concernant la pose d'une canalisation d'eau potable entre la presqu'île de Giens et l'île de Porquerolles, afin d'alimenter en eau potable cette île située sur la commune de Hyères.

1- Le couloir de pose de la canalisation est en majeure partie dans une zone d'interdiction de mouillage et de chalutage.

Il serait peut-être souhaitable que cette zone soit inscrite sur la totalité du couloir.

2- La canalisation de 200 mm (800 m<sup>3</sup> par jour) sera maintenue sur 5220 m de longueur et au-delà de -6,00 m, par des ancrs à vis. Dans l'herbier de posidonie, elle sera posée au sol ou en suspension par des attelles. Des trouées horizontales dans l'herbier pourraient être effectuées en cas de « porte-à-faux ». Des « cavaliers béton » sont également prévus.

N'y a-t-il pas un risque d'arrachage de ces plots en cas de très grosse mer ? Dans le cas des trouées horizontales des précautions devraient être prises en mettant en place des procédés pour réduire voire empêcher une quelconque destruction de l'herbier.

3- La régulation des passages pour écrêter les pics d'hyper-fréquentation de l'île, la ligne 67 du réseau Mistral qui permet d'éviter un engorgement de véhicules sur la presqu'île, la mise en place d'une Zmel concourent enfin à être plus raisonnable sur un tourisme qui s'emballait. Il est cependant indispensable de garantir cette réduction de fréquentation.

Notre fédération est intervenue plusieurs fois au niveau des contrats de baie afin de demander la création de ces mesures et surtout de leur application. Cette demande est réitérée.

4- L'amenée d'une canalisation d'eau potable desservant l'île ne doit absolument pas être un prétexte à une augmentation de l'urbanisation qui entrainerait de facto une augmentation des fréquentations. La construction de logements nouveaux risque à l'évidence d'augmenter cette fréquentation que tous s'accordent à réduire.

C'est la raison pour laquelle notre fédération demande que la zone 3AU (zone à urbaniser car elle manque d'équipements), propriété

Fournier/Fret, d'environ 5000 m<sup>2</sup>, soit déclassée en zone naturelle protégée.  
pour la Fédération MART "Mouvements d'actions pour la Rade de Toulon et du littoral varois"

André Trédé président

----

Profil : autre

Nom : TREDE

Prénom : André

Code postal : 83000

Ville : TOULON

Télécopie :